

MEDIAPART PANORAMIQUE

Dans la Somme, à la ferme Au gré des roses, Yann Joly s'est séparé de ses 120 vaches laitières il y a cinq ans. Avec elles se sont évanouis les rêves d'une vie. Yann a fait une croix sur son métier d'éleveur et ne transmettra jamais son troupeau à sa fille.

« À 19 ans, elle avait fait un BTS produits laitiers. Elle voulait s'installer ici, prendre la suite de son père et de son grand-père. À la place, elle a commencé à travailler à la ferme des 1 000 vaches. C'est aussi pour elle que je me bats aujourd'hui. »

L'éleveur s'est reconverti dans la production céréalière, moins rentable à l'hectare. Il ne se verse aucun salaire et doit travailler chez d'autres exploitants en tant que prestataire agricole pour tenir jusqu'au remboursement des derniers prêts.

À ses débuts, il avait pourtant réussi à transformer sa petite ferme familiale en élevage prospère.
« On a toujours investi pour avoir une entreprise performante. On était très pointilleux sur l'alimentation, par exemple. Cela nous a permis de produire jusqu'à 1 million de litres de lait par an avec 120 vaches. »

Solide, son exploitation traverse sans encombre la crise du lait en 2009. Puis les rendements s'effondrent : de 9 000 litres par an et par vache en 2010, ils chutent à 7 000 litres en 2011, puis à 5 000 en 2013. Veaux et génisses grossissent beaucoup moins vite.

Catherine Nansot, ingénieure et experte près de la cour d'appel d'Amiens, le constate dans un rapport en 2015 : *« Pour qu'une génisse actuellement dans cet élevage atteigne sa taille normale, il lui faudra 50 % de temps en plus qu'un animal ayant une croissance normale. »*





Yann Joly et son exploitation bordée d'éoliennes, au Boisle, dans la Somme. © M.L.C.

2011 et 2013, ce sont deux années au cours desquelles Yann a vu se dresser de nouvelles voisines à l'horizon : 24 éoliennes installées à 1,8 kilomètre de là : *« Je n'avais aucun a priori. J'avais même accepté un bail pour l'installation de l'une d'entre elles dans un de mes champs. Elle me rapporte 1 600 euros par an. »*

Une broutille, au regard des pertes estimées par l'experte : plus de 350 000 euros entre 2011 et 2015. Dans son rapport, Catherine Nansot conforte la thèse de Yann Joly : *« Depuis l'installation des éoliennes, la production laitière par vache est en baisse sensible et concomitamment la qualité bactérienne du lait se dégrade. Monsieur Joly et ses conseils, le technicien du contrôle laitier, le vétérinaire, le marchand d'aliments, n'ont pas trouvé de raison rationnelle. »*

Il y a bien une concomitance entre l'apparition des symptômes et l'implantation des éoliennes, mais impossible de l'expliquer scientifiquement. Alors, la discussion avec le directeur de la société de gestion Caen Renewables Energy, qui exploite les éoliennes, reste au point mort.

En 2015, Yann Joly traite ses dernières vaches, licencie son salarié et assigne l'opérateur éolien en justice. Après un recours de la partie adverse, son dossier sera finalement plaidé devant le tribunal judiciaire de Paris, le 1^{er} mars prochain.

« Il y a une organisation de l'opacité depuis de nombreuses années »

Cet agriculteur picard n'est pas un cas isolé. En 2020, dix éleveurs ont assigné en justice RTE, Enedis, des opérateurs de téléphonie ou des exploitants de parcs éoliens pour trouble anormal de voisinage. La plupart sont membres de l'association Animaux sous tension et sont représentés par M^e Lafforgue et ses associés, un cabinet qui a déjà défendu les victimes de l'amiante, des pesticides ou de la pollution de l'air. Des affaires avec lesquelles l'avocat dresse un parallèle : *« Il y a une organisation de l'opacité depuis de nombreuses années, on a rendu invisible ce qui aurait dû être porté à la connaissance de tous. Face aux éleveurs s'est constitué ce qui s'apparente à un lobby électrique qui*

va se battre pour ne pas avoir à verser d'indemnisations, craignant que ce type de contentieux ne se développe. »

Les plaintes pourraient, en effet, se multiplier. Dans toutes les régions françaises, des éleveurs témoignent de similaires et incompréhensibles descentes aux enfers.

Dans la **Manche**, depuis la fin des années 1980, une dizaine d'éleveurs ont vu leur production laitière dégringoler, leurs vaches tomber malades après la construction de lignes à haute tension à proximité.

Dans la **Sarthe**, le couple Brault accuse depuis 12 ans une antenne-relais d'être à l'origine de son hypersensibilité, de la mort d'une vingtaine de veaux et de gros problèmes de croissance de ses poulets. En 2013, dans l'Orne, à proximité d'une autre antenne, les 1 600 poules des Goupil ont cessé de pondre.

En **Bretagne**, à Allineuc, l'exploitation de Stéphane Le Behec est cernée par plusieurs lignes moyenne tension et deux antennes-relais. Il les soupçonne d'être responsables de la mort de 200 vaches et veaux depuis son installation en 2016. À une centaine de kilomètres de là, à Crédin, les frères Le Strat obtiennent le même bilan macabre depuis la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage entouré par des éoliennes, une ligne haute tension et un transformateur.

En 2017, en **Isère**, Pierre Halimi a déménagé son refuge pour chiens afin de l'éloigner d'une ligne à haute tension après qu'une quarantaine de pensionnaires ont développé des cancers.

Dans la **Sarthe**, Patrick Pilon a géré l'un des plus importants élevages de lapins français jusqu'en 2019. Il soupçonne l'arrivée d'un troisième opérateur sur l'antenne-relais voisine d'avoir conduit son élevage à la faillite : en quatre ans, il a perdu 200 000 animaux.

Depuis qu'en mars 2019 des éoliennes ont été raccordées au poste de transformation, les chevaux de Pierre-Yves Lemoine, dans l'**Orne**, ne gagnent plus de courses. De 200 000 euros de gains annuels, l'éleveur atteint à peine les 22 000 euros.

Des éleveurs ont vu leur production grimper après la coupure d'une ligne à proximité

D'autres, à l'inverse, ont retrouvé des conditions d'élevage normales après la suppression ou le déplacement d'un équipement. En **Charente-Maritime**, les chèvres des Monsarat ont retrouvé la santé et produit du lait en quantité après le remplacement d'un vieux transformateur. Dans plusieurs régions, des éleveurs de porcs, de poules ou de vaches ont vu leur production grimper après la coupure d'une ligne à proximité.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Grâce à la presse régionale et spécialisée, à l'association Animaux sous tension, aux recensements effectués par plusieurs éleveurs ou encore aux données du GPSE, un groupe d'experts spécialistes des problèmes électriques dans les élevages, nous avons recensé plus d'une centaine d'éleveurs suspectant des équipements électriques et téléphoniques. Au moins la moitié d'entre eux auraient vu apparaître ces nuisances au cours des dix dernières années.

Quinze soupçonnent une antenne-relais, vingt autres des câbles basse ou moyenne tension ou des transformateurs appartenant à Enedis, au moins quinze éleveurs pointent, quant à eux, un parc éolien. Ce sont les lignes à haute ou très haute tension qui concentrent le plus de griefs : depuis les années 1980, au moins 46 éleveurs les accusent de nuire ou d'avoir nuit à leurs élevages.*.

Une centaine d'éleveurs, c'est peu au regard des 172 000 élevages français, moins de 0,1 %. Mais, dans ces fermes, la situation est souvent dramatique.

Tous racontent la même histoire : les bêtes qui semblent devenir folles, s'affaiblissent, tombent malades ou meurent sans raison, la production en chute libre, les vétérinaires démunis, les semaines de travail de 100 heures et les milliers d'euros engloutis pour soigner leurs animaux, tenir la tête hors de l'eau. Des années de doutes et de remises en question qui rongent le moral, les finances, la vie de famille et mènent parfois au pire.

Après avoir écarté une à une les hypothèses les plus plausibles comme des problèmes sanitaires, alimentaires ou génétiques, leurs soupçons se portent sur les ouvrages électriques voisins de leurs fermes. Mais aux observations des paysans s'opposent les certitudes des experts et l'arsenal juridique des géants de l'électricité et des télécommunications.

Face à la détresse des 15 éleveurs qui accusent des antennes-relais, la Fédération française des télécoms se contente ainsi de souligner dans un mail la faible proportion d'exploitations concernées. Elle rappelle que « *toutes les autorités sanitaires ont conclu à l'absence de risques à proximité des antennes-relais* » et que « *les niveaux d'exposition sont bien inférieurs aux seuils réglementaires* ».

Éoliennes, lignes THT, transformateurs... Depuis trente ans, la science peine à comprendre leurs effets sur le vivant. C'est ce que souligne l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans plusieurs rapports. En 2015, dans une publication concernant les effets des lignes à haute tension sur les élevages, elle indique : « *Bien que de rares effets aient été observés chez les animaux [...], il reste difficile de se prononcer quant aux effets sanitaires directs des champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences sur les animaux d'élevage.* »

Le rapport des experts souligne que bien que de rares effets aient été observés chez les animaux : dégradation des fonctions cognitives chez l'animal de laboratoire (pour une exposition > 100 µT), baisse possible de la production laitière, du taux butyreux et augmentation de l'ingestion chez la vache laitière (CEM de 30 µT, 30 jours), etc. ; il reste difficile de se prononcer quant aux effets sanitaires directs des CEM-EBF sur les animaux d'élevage ceci d'autant plus que les mécanismes d'action des CEM-EBF ne sont pas encore identifiés. Les effets des courants parasites sont eux

Page 11 / 13

Avis de l'Anses
Saisine n° « 2014-SA-0252 »

bien connus mais leur impact sur le niveau de performance et l'état sanitaire des animaux (mammites chez la vache laitière par exemple) dans le contexte multifactoriel des élevages reste mal connu.

Extrait du rapport de l'Anses sur les effets des lignes à haute tension sur les élevages. © Capture d'écran

Concernant les effets des éoliennes sur la santé humaine, l'agence souligne en 2017 que « *les effets potentiels sur la santé des infrasons et basses fréquences produits par les éoliennes n'ont fait l'objet que de peu d'études scientifiques* » et conclut néanmoins par l'absence « *d'effets sanitaires [...] autres que la gêne liée au bruit audible* ».

Elle précise aussi que « *des effets biologiques induits par l'exposition à des niveaux élevés d'infrasons* » existent chez l'animal. Mais des effets biologiques ne déclenchent pas forcément de pathologies.

« L'incertitude scientifique ne saurait interdire l'indemnisation des éleveurs »

Peu d'études, peu de certitudes. Pour M^e Lafforgue, la bataille des experts ne doit pas s'imposer dans la balance judiciaire : « *On veut s'extraire de l'expertise dite scientifique dans ces dossiers. Elle vise souvent à écarter la cause qui paraît la plus évidente. Les éleveurs n'ont pas inventé leurs problèmes. Pour la plupart, ces nuisances sont survenues à un moment où il y a eu une implantation électrique. L'incertitude scientifique ne saurait interdire l'indemnisation des éleveurs. On fait aussi état de certaines publications qui vont dans le sens de l'existence d'un lien.* »

Méconnus du grand public, les courants parasites sont les principaux suspects dans cette affaire. Ils sont induits dans certains sols ou dans des éléments métalliques par des installations électriques à proximité.

Serge Provost, pionnier du combat

Dans la Manche, il y a 30 ans, Serge Provost a été le premier à alerter de leur dangerosité. En deux décennies, l'éleveur a vu deux lignes à très haute tension fendre le département du nord au sud et

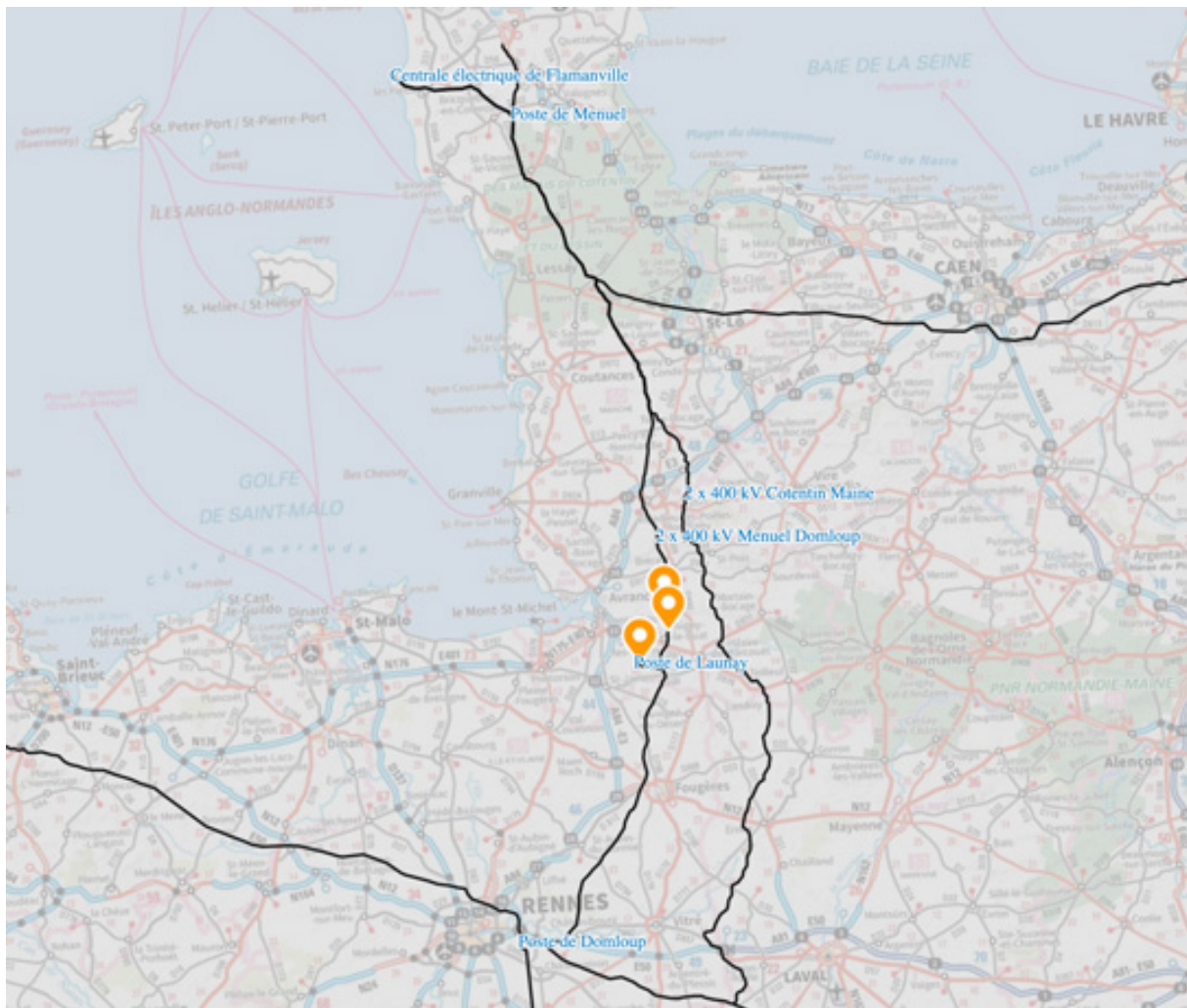
une dizaine de fermes dépérir à proximité, la sienne la première*.

Depuis qu'il est à la retraite, avec sa compagne, le Manchois parcourt la France au volant de son camping-car pour rencontrer les éleveurs en détresse. Au téléphone, au début de l'automne, le proche d'un éleveur du Nord-Pas-de-Calais s'inquiète. L'agriculteur est au bord de la faillite et très affecté psychologiquement. Son exploitation est cernée par une ligne électrique et un parc éolien. *« Il faut qu'il arrête, il n'y a pas d'autres solutions. Le terrain est trop pollué »*, tranche Serge Provost.

Après trente ans d'observations et d'investigations, l'ancien éleveur a acquis une certitude : à proximité de certains ouvrages électriques, des élevages sont condamnés.

« Je me bats pour la mémoire de ceux qui ne sont plus là pour parler »

Cartons remplis de cassettes vidéo ou de photos, procédures judiciaires, expertises électriques et sanitaires... Dans sa grange, des centaines de pièces à conviction racontent l'histoire de sa lutte et celle d'une dizaine d'autres éleveurs qui n'attendent qu'une chose : la reconnaissance de ces nuisances, leur indemnisation et la mise en place de nouvelles normes électriques pour sécuriser les élevages. *« Ça a été un combat acharné, un combat d'une inégalité incroyable parce qu'on est tout petits, on est des moins que rien. Aujourd'hui, je me bats pour la mémoire de ceux qui ne sont plus là pour parler. Beaucoup d'éleveurs qui ne sont plus de ce monde ne méritaient pas de vivre ces choses-là. »*



Les emplacements des fermes de Serge Provost, Thierry Charuel et Dominique Vauprès visualisés par rapport aux lignes de transport d'électricité. © Capture d'écran Géoportail

Pour Serge Provost, tout commence avec la mise en service de la ligne à très haute tension (THT) Menuel-Domloup. Cette double ligne de 400 000 V transporte l'électricité produite par la centrale nucléaire de Flamanville vers le poste électrique de Domloup, au sud de Rennes. Une cinquantaine de fermes sont situées à moins de 100 mètres. En 1989, puis en 1996, la ligne est raccordée à mi-parcours au transformateur électrique de Launay.

Au moment du premier raccordement, cela fait près de 20 ans que Serge a repris la ferme familiale à Saint-Laurent-de-Terregatte, à quelques centaines de mètres du transformateur. Il a quasiment fini de payer ses emprunts. Il signe la déclaration d'utilité publique sans se poser de questions.

Mais sur l'exploitation, rien ne va plus se passer normalement. À l'hiver 1990, il perd huit veaux, en 1991, neuf vaches avortent. Il constate ensuite d'importants retards de croissance, des problèmes de fécondité et comptabilise chaque année une centaine de mammites, des infections de mamelles.

Les vétérinaires n'y comprennent rien. Ils se succèdent pour constater les dégâts sans en trouver l'origine. Pour la chambre d'agriculture, *« le troupeau de M. Provost est très bien conduit : les résultats du contrôle laitier [...] l'attestent »* et *« il est difficile d'attribuer les pathologies rencontrées à une erreur évidente de conduite du troupeau »*.

L'éleveur réalise qu'il n'est pas seul : dans d'autres régions, six éleveurs accusent, eux aussi, les ouvrages électriques d'EDF. Ils se réunissent et créent l'association Animaux sous tension, en 1993.

« Nous voulions savoir pourquoi certaines fermes sous les lignes THT n'avaient pas de soucis et d'autres, oui. D'où venaient les tensions parasites ? »

Des questions que balaient alors les représentants d'EDF. Dans le quotidien régional *Ouest-France*, en 1992, Pierre Delaporte, PDG de l'entreprise, déclare : *« À chaque fois que nous demandons une expertise aux vétérinaires, ils reviennent en se bidonnant... Parce que les bêtes malades sont des bêtes mal soignées. »* Le ton est donné.

Dans la Drôme, une expertise impossible

Dans la Drôme, le couple Juvenon, naisseur-engraisseur de porcs, engage au début des années 1990 un bras de fer judiciaire avec EDF. Leur élevage est situé à 30 mètres de la ligne THT de 400 000 V Chaffard-Coulange et a toujours connu quelques difficultés inexplicables : les truies accouchent de porcelets chétifs. Un quart meurt en moins d'un mois, car les mères donnent mal leur lait. Mais, en 1991, lors de la construction d'une nouvelle voie ferrée, la ligne THT est coupée... et les problèmes disparaissent. Le couple suspecte alors la ligne électrique de nuire à ses porcelets et demande une expertise judiciaire.

Un protocole expérimental est mis en place. Deux lots de truies vont mettre bas, l'un à proximité de la ligne à haute tension, l'autre dans une maternité construite pour l'occasion, à un kilomètre de là. Trois ans de préparation, quatre mois d'expérimentation et... aucune conclusion. Et pour cause.

Au bout de quelques semaines, l'éleveur et son vétérinaire constatent que les naissances se déroulent normalement dans les deux maternités. « *En mesurant les champs magnétiques sous la ligne, on s'est rendu compte qu'il n'y avait quasiment plus de courant, ils avaient délesté la ligne !* », se souvient Jean-Yves Juvenon. Impossible, donc, d'en évaluer les effets sur les porcelets.

L'expert judiciaire met fin à l'expérience : « *La poursuite du protocole a dû être interrompue, car lors de sa phase la plus importante le champ magnétique, témoin de l'intensité électrique transitant dans la ligne THT, a anormalement baissé par rapport aux valeurs mesurées auparavant, écrit-il dans ses conclusions. Ceci s'est fait sans que l'expert en soit averti, alors que, dans un courrier du conseil d'EDF daté du 4 octobre 1998, il est écrit : "S'agissant d'une ligne 400 kV de grand transport, ces modalités [d'exploitation] sont en effet programmées très à l'avance."* »

Il rapporte aussi que les relevés de transit fournis par EDF « *se révèlent incohérents, et pour une partie [...] manifestement inexacts, les rendant donc de ce fait tous inexploitable* ». EDF n'était pas pressé de voir ce protocole aboutir. L'expert jette l'éponge. L'entreprise sera condamnée en appel à payer l'intégralité des frais de justice engagés, soit près de 70 000 euros. Mais, sur le fond, le jugement ne sera jamais rendu, les époux jamais indemnisés. D'autres éleveurs nous ont aussi raconté avoir constaté des baisses de transit au moment des visites des experts judiciaires.

À Saint-Laurent-de-Terregatte, Serge Provost réalise ses propres mesures électriques et expériences de terrain. Son fils le filme régulièrement avec le caméscope familial.

À Saint-Laurent-de-Terregatte, la deuxième ligne de 400 000 V doit être raccordée au poste de Launay. Serge Provost s'y oppose et va jusqu'à bloquer le chantier. EDF accepte alors de financer une nouvelle expertise sur l'exploitation. Cette fois-ci, le vétérinaire trouve un coupable : la BVD, la maladie des muqueuses, une pathologie très présente dans les troupeaux français.

« *Alors que les vétérinaires s'étaient tous cassé les dents sur mon cas, les seuls qui trouvent quelque chose sur mon exploitation, ce sont les experts mandatés par EDF* », fulmine encore l'éleveur. Le virus n'explique pas tout, selon lui. Le système immunitaire de ses bêtes s'affaiblit sans raison. Les années suivantes, elles vont développer bien d'autres maladies.

Malgré ses efforts pour maintenir son troupeau en état après le deuxième raccordement, l'agriculteur doit réformer 40 % de vaches tous les ans. Le manque à gagner atteint 300 000 euros sur 15 ans. Serge Provost mettra la clé sous la porte en 2003 et deviendra chauffeur de car scolaire en attendant la retraite.

Sur sa ferme, le Manchois perd peu à peu la bataille, mais son combat et celui de deux compagnons d'infortune bretons, Jean-Yves Puillandre et Joël Georgeault, retiennent l'attention du ministre de l'agriculture de l'époque, Louis Le Pen.

En 1997, celui-ci charge deux hauts fonctionnaires, Jean-Jacques Bénétière et Dominique Blatin, d'inspecter les trois fermes. Dans le rapport qu'ils publient en 1998, s'ils estiment que les courants parasites sont le plus souvent liés à des dysfonctionnements des installations électriques des éleveurs, les inspecteurs reconnaissent que dans « *un nombre relativement faible d'exploitations [...] les lignes HT peuvent être à l'origine de tensions et de courants parasites, nuisibles à l'élevage de différentes façons* :

– par induction dans des objets ou matériaux conducteurs avec lesquels les animaux sont plus ou moins régulièrement en contact ;

– par les courants de fuites qu’elles peuvent générer dans les cas accidentels où les isolations et mises à la terre réglementaires ne fonctionnent pas normalement ».

C’est une première victoire pour les éleveurs : les lignes THT et autres ouvrages électriques peuvent parfois perturber les troupeaux. À quel point ? Difficile de le savoir. Alors les deux inspecteurs invitent à poursuivre la recherche sur l’effet des champs électromagnétiques et des courants parasites*.

Vingt ans plus tard, alors que les litiges se multiplient, les connaissances scientifiques restent toujours parcelaires, poussant parfois certains éleveurs à accuser un peu trop rapidement ces courants parasites. « Dans 90 % des cas que je rencontre, il y a autre chose : une maladie ou un problème électrique interne, témoigne Céline Peudpièce, vétérinaire au service recherche et développement de la chambre d’agriculture des Pays de la Loire. C’est tentant d’accuser les courants parasites quand on ne comprend pas ce qui se passe, c’est un peu comme les attaques de loups. Dans les Pyrénées, j’ai recousu des kilos de moutons mordus par des loups... qui n’étaient que des morsures de chiens. »

Pour autant, certaines visites d’élevages l’ont convaincue : les tensions parasites ont bien des effets sur la santé et les performances des animaux.

« J’en ai l’intime conviction, lâche la vétérinaire. Dans un certain nombre de cas, je n’ai pas trouvé d’autre explication. Et ça paraît assez cohérent scientifiquement parlant : le stress électrique génère de la production de cortisol, qui a plein de propriétés, notamment la baisse immunitaire et le fait de moins manger. On va avoir une plus grande sensibilité à certaines pathologies et une baisse globale des performances. Par contre, on n’a toujours pas de tableaux cliniques exacts. À partir de quels seuils on va avoir des problèmes ? Qu’est-ce qu’on peut mesurer pour être sûr que c’est ça ? Tout ça, on ne le sait pas. »

Des expertises financées par les industriels

On ne le sait pas, alors que, depuis 20 ans, un groupe d’experts, créé sous l’égide du ministère de l’agriculture, est chargé de lutter contre les courants parasites. C’est le Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE).

Son objectif affiché est de « proposer des expertises à des éleveurs chez qui il y a une suspicion de courants parasites liés à un ouvrage électrique extérieur à l’exploitation » – pylône, éolienne, ligne à haute tension, câble basse tension ou transformateur.

Le GPSE a été créé juste après la publication du rapport de Bénetière et Blatin. Depuis, ses experts en santé animale et en électricité ont visité près de 70 fermes et réalisé des expertises poussées et des travaux dans 52 d’entre elles.

« La première chose qu’on fait, c’est la mise aux normes de l’installation électrique, car, le plus souvent, la source de ces courants parasites est liée à l’installation de la ferme », rappelle Claude Allo, ancien directeur général de l’Institut de l’élevage et président bénévole du GPSE depuis 2015.

Le tout est encadré par un protocole signé par l'éleveur, sa chambre d'agriculture, le GPSE et l'entreprise détentrice des ouvrages incriminés. Car c'est elle qui va financer l'ensemble des travaux et expertises chez l'éleveur, « *puisque nous n'avons pas un sou de financement collectif ni public* », justifie Claude Allo. « *Il faut qu'on négocie pied à pied avec les opérateurs électriques pour aider les éleveurs à résoudre leur problème.* »

De quoi alimenter les soupçons des agriculteurs quant à l'impartialité de l'association. Dans sa brochure, le GPSE rappelle que « *la pluralité de ses membres et l'indépendance de ses experts garantissent la neutralité de l'intervention* ». En réalité, l'association est chargée de régler les litiges à l'amiable et d'éviter les procédures judiciaires, pas de mettre en cause les ouvrages électriques.

Quand la mise aux normes des installations des éleveurs ne donne rien, que se passe-t-il ?

Selon Claude Allo, depuis le début de sa présidence en 2015, sur 28 cas suivis, seuls quatre n'ont jamais été résolus : « *Malgré toutes les expertises qu'on a pu faire, on n'a pas été capables de diagnostiquer l'origine des problèmes de l'exploitation et, par conséquent, on n'a pas été capables de la traiter. Mais, dans la plupart des élevages suivis, on y parvient et l'amélioration est significative, voire totale.* »

Nous avons interrogé 13 de ces 28 éleveurs. Ils dessinent un tout autre tableau : trois seulement estiment avoir retrouvé des conditions d'élevage normales ou quasiment. Trois sont toujours en cours de protocole et ne constatent aucune amélioration. Cinq éleveurs ont fini par changer de type de production, ont délocalisé leur ferme, construit un nouveau bâtiment à leurs frais, mis la clé sous la porte ou encore tenu tant bien que mal avec des rendements moindres*.

Plus troublant encore, la production de deux élevages en difficulté s'est améliorée après le déplacement d'une ligne électrique pourtant mise hors de cause par le GPSE : les poules pondeuses du couple Suc dans la Haute-Loire et les vaches laitières d'Alain Crouillebois dans l'Orne. Face à l'obstination des experts, cet éleveur a fait déplacer la ligne à ses frais en 2019. Un an plus tard, son troupeau avait retrouvé la santé, mais lui reste profondément marqué par ses dix années de combat : en 2020, il a tenté de mettre fin à ses jours.

À Isigny-le-Buat, dans le sud du département de la Manche, Dominique Vauprès a été suivi par le GPSE en 2008. « *Ils viennent pour résoudre nos problèmes, mais, en réalité, c'est le tribunal de l'inquisition, ils sont là pour vous prouver que c'est vous qui ne savez pas travailler.* » L'éleveur s'est résolu à quitter sa ferme en 2014. Il déambule aujourd'hui tristement dans son ancienne stabulation*. Le lierre a pris possession de ce bâtiment qui abritait autrefois 70 vaches laitières et la toiture commence à prendre l'eau. « *Ça fait six ans et demi que je suis parti. Au début, j'avais du mal à revenir ici. Ils m'ont pris les 30 meilleures années de ma vie.* »

Ces anciens bâtiments d'élevage sont situés à 300 mètres de la ligne à haute tension Menuel-Domloup. Une ligne qu'il rend responsable des mammites, beaucoup trop nombreuses dans son cheptel à partir de 1991, et de la mauvaise qualité de son lait. « *On jetait du lait et on traitait les vaches à longueur de temps. Le lait était déclassé. On a cherché partout pour savoir d'où ça venait et puis on a fini par se poser des questions au sujet de la THT.* »

Associé à son frère, Dominique doit attendre qu'il parte à la retraite en 2007 pour solliciter le groupe d'experts. « *Des problèmes comme ça, ce n'est pas bon pour l'entente. Aujourd'hui, je ne parle plus à mon frère.* »





Dominique Vauprès dans sa stabulation vide depuis 2014. © M.L.C.

Une première victoire judiciaire pour un éleveur

Dans la même commune, cinq kilomètres plus au sud, la stabulation de Thierry Charuel est vide, elle aussi. *« On a arrêté avant de faire totalement faillite, lance l'éleveur. En ce moment, je fais des céréales, mais ce n'est pas rentable. On a encore des emprunts à finir de payer. Alors, je suis en train de passer mon permis poids lourd pour avoir un deuxième métier et un complément de revenus. »*

En 2004, RTE avait autorisé l'éleveur de vaches laitières à construire ce bâtiment d'élevage à 60 mètres de la ligne à haute tension, en lui conseillant tout de même certains travaux pour éviter les courants parasites.

Malgré ces précautions, dans la nouvelle stabulation, les vaches refusent d'aller à la traite. La production de lait chute et, comme chez son voisin, les infections de mamelles augmentent anormalement.

Les deux éleveurs signent chacun un protocole GPSE en 2008. Les travaux s'enchaînent.

Mais les éleveurs vont très vite déchanter : *« Ils ont fini par nous faire faire un tas de choses que personne ne fait et qui ne servent à rien, s'agace Dominique Vauprès. Ils m'ont fait désinfecter les griffes de la trayeuse entre chaque vache pendant cinq mois de suite. Ça rallonge le temps de traite, je ne vous raconte pas. Et tout ça pour rien, on sait bien que ça ne vient pas de là. »*

Au travers du GPSE, RTE dépense plusieurs milliers d'euros : 74 000 euros de pertes d'exploitation pour Dominique Vauprès entre 2007 et 2008. Chez son voisin, Thierry Charuel, entre 2008 et 2010, c'est 176 000 euros pour les travaux, les frais vétérinaires, le contrôle laitier et les pertes d'exploitation. « *Pourquoi RTE finance s'il n'est pas responsable ?* », se demandent toujours les deux éleveurs.

En juin 2012, coup de théâtre. La ligne THT est coupée pour assurer la construction de la ligne voisine, la ligne Cotentin-Maine. Chez Thierry Charuel, le robot de traite enregistre une amélioration de la qualité du lait et du nombre de traites, ce que confirme un rapport vétérinaire.

Une preuve de la nuisance de la ligne à haute tension ? Pas pour le GPSE. Selon Arlette Laval, experte vétérinaire mandatée depuis 20 ans par l'association, les données sont faussées à cause d'une défaillance sur l'un des capteurs du robot de traite et de la diminution du cheptel à cette période.

Quand le courant revient en septembre, l'éleveur perd pourtant huit vaches en quelques semaines.

Les deux éleveurs n'attendent plus rien du GPSE et demandent à la justice de trancher.

C'est une défaite pour Dominique Vauprès, mais une victoire pour Thierry Charuel. Pour la première fois, un éleveur parvient à faire condamner un opérateur électrique. La justice considère que la ligne THT est bien responsable des troubles constatés dans son troupeau.

Mais alors qu'en première instance RTE avait été condamné à lui verser 142 000 euros de dommages et intérêts, en 2015 la cour d'appel de Caen ne lui octroie plus que 37 024 euros, l'équivalent d'une année seulement de manque à gagner lié au déclassement du lait.

« On ne comprend pas. Financièrement, ils ne nous ont donné que des miettes, alors qu'on a prouvé qu'on n'y était pour rien. Chez RTE, ils savent qu'ils ont une part de responsabilité, mais ils ne veulent pas l'admettre. Le tribunal nous a donné raison sur le fond, j'espère au moins que ça pourra faire jurisprudence. »

C'est ce qu'espère aussi François Lafforgue. Il vient de reprendre le dossier de Dominique Vauprès pour engager une nouvelle procédure judiciaire et dénonce ces fameux protocoles GPSE : « *C'est un échec parce que ce groupe d'experts était censé accompagner les éleveurs, identifier les problèmes et proposer des solutions. Au lieu de cela, pendant des années, ça a été une machine à exonérer les opérateurs et à essayer d'incriminer les éleveurs. Alors que les élevages fonctionnaient bien avant l'implantation d'un ouvrage électrique, avec les mêmes conditions d'élevage.* »

En 2014, à une dizaine d'années de la retraite, Dominique Vauprès a repris un élevage à huit kilomètres de là avec un associé, « *par orgueil, pour montrer que, non, [il n'est] pas un mauvais éleveur* ». Aujourd'hui, tout va bien, mais le quinquanaire a dû s'endetter lourdement.

L'amertume est encore là : « *On a été sacrifiés pour la raison d'État. Quelques petits paysans, qu'est-ce que c'est face à une convention d'utilité publique ? Ils n'ont qu'à aller plus loin ou attendre la retraite. Et puis, après, ça se vide. Toutes les étables tout le long de la ligne se vident, c'est comme ça.* »

Ces élevages à problèmes, Pascal Ferey, président de la chambre d'agriculture et de la FDSEA dans la Manche, les connaît tous. Il affirme que certains facteurs de risques ont déjà été déterminés : « *Nous savons qu'il y a des endroits où le sol est "porteur d'emmerdements". Dans le centre-nord du*

département, où les terres sont argileuses, ferreuses, humides, ou encore dans le Sud-Manche, sur les contreforts du Massif armoricain. C'est une zone de granite, humide. Là, on sait qu'on a des rivières souterraines qui poseront problème. »

Selon lui, ces sols et ces rivières pourraient transporter les courants de fuite des ouvrages électriques : « Que ça soit RTE, Enedis ou les propriétaires éoliens, ils ont une pratique détestable, c'est de sécuriser leurs installations en mettant les mises à la terre dans les cours d'eau souterrains, et on sait tous que l'eau est un excellent conducteur électrique. »

Des pistes, mais toujours pas de preuves. Alors, Pascal Ferey, pourtant représentant des agriculteurs, se refuse à mettre directement en cause les ouvrages des opérateurs et les expertises du GPSE : « Mon seul pouvoir d'action, c'est de maintenir le GPSE en état de veille et que les financements qui l'alimentent continuent à arriver. Je ne suis pas un va-t-en-guerre, je sais que les ministères de l'agriculture* et de la santé ne mettront pas un rond là-dessus. Si je pète tous les ponts avec le GPSE, l'agriculteur se retrouve tout seul. »

Avant la mise en service de la ligne Cotentin-Maine en 2013, en tant que président de la FDSEA de la Manche, Pascal Ferey avait tout de même pris quelques précautions. Son syndicat avait négocié la mise aux normes électriques de toutes les exploitations à proximité, aux frais de RTE : « Nous pensions, peut-être un peu naïvement, qu'à partir du moment où ces mises aux normes seraient faites, nous n'aurions pas de problèmes », se souvient-il.

Après 2013, le long de la ligne, huit élevages perturbés vont pourtant solliciter le GPSE. Selon RTE, sept protocoles sont aujourd'hui clos et « la ligne n'a pas été mise en cause à l'issue de ces expertises ». Là encore, le bilan semble plus contrasté. Parmi ces sept éleveurs, au moins deux affirment que les nuisances persistent, malgré les travaux supplémentaires et les expertises financés par RTE.

Ces frais, financés par les opérateurs électriques, la plupart des éleveurs interrogés refusent d'en révéler les montants, de crainte d'en perdre le bénéfice.

Au micro de Laetitia Cherel, journaliste à la cellule investigation de Radio France, un éleveur proche de la ligne Menuel-Domloup affirmait avoir reçu de RTE 100 000 euros par an pendant dix ans, soit 1 million d'euros. Aujourd'hui, il refuse de s'exprimer.

Selon Nathalie Barbe, réalisatrice indépendante et auteure du documentaire *Agriculteurs sous tension. L'omerta française*, RTE aurait financé 200 000 euros d'expertise et de travaux pendant deux ans chez un éleveur, vice-président de la chambre d'agriculture de la Manche. Un élu qui a également décliné nos demandes d'interview.

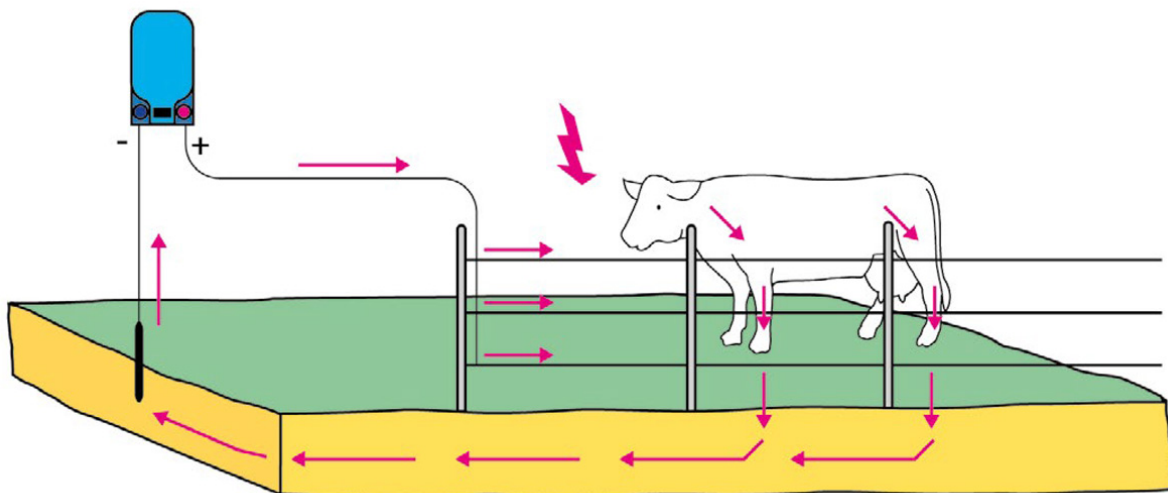


Illustration extrait d'une brochure pédagogique du GPSE sur les courants électriques parasites en élevage.
© Capture d'écran

Il y a quelques semaines, le GPSE a rendu public son budget de 2015 à 2020. Il avoisine les 2,5 millions d'euros, soit une moyenne de 90 000 euros par éleveur, financés par des opérateurs éoliens, par Enedis, mais surtout par RTE. Pour l'entreprise, il s'agit simplement d'accompagner les éleveurs : *« Nous participons à la mission assurée par le GPSE qui accompagne les agriculteurs et qui incite à la recherche dans ce domaine. [...] Et même si notre responsabilité n'est pas engagée, nous continuerons à financer les études menées par des experts indépendants, pour avancer sur le sujet. »*

Pourtant, RTE indemnise aussi des exploitants en toute discrétion, hors protocole GPSE. En Corrèze, cette fois, un éleveur ayant perdu en justice a ensuite obtenu plus de 150 000 euros dans le cadre d'un accord à l'amiable. Dans la Manche, RTE aurait aussi financé au moins une délocalisation.

« On a essayé de cacher les problèmes aux autres éleveurs »

Si RTE refuse de communiquer leur nombre ou leur montant, il ne nie pas l'existence de ces transactions. Pour François Lafforgue, à travers cette confidentialité, *« on a essayé de cacher les problèmes aux autres éleveurs et on a trouvé des solutions d'indemnisation quand on ne pouvait pas faire autrement pour éviter que le dossier aille en justice »*.

Dans les Pays de la Loire, à Nozay, deux cas ont fait couler beaucoup d'encre. Les fermes de Céline Bouvet et du couple Potiron détiennent probablement le record du nombre d'expertises vétérinaires, électriques et zootechniques – une vingtaine – et de visite de journalistes – ils ne comptent plus. Bien malgré eux, ils sont devenus le symbole de ces agriculteurs qui accusent les opérateurs électriques.

Dans un champ dans lequel il rassemble ses bêtes les plus mal en point, Didier Potiron ausculte la patte arrière de l'une de ses vaches, couchée sur le flanc : *« On sent les inflammations articulaires. C'est une bête qui est en souffrance au quotidien. J'ai dû la sortir du troupeau pour essayer de la sauver. »*

Chute de la quantité et de la qualité de lait produit, problèmes de comportement... Depuis la construction du parc éolien voisin en 2012, les éleveurs ont perdu ou ont dû réformer prématurément 400 vaches laitières en huit ans, sur un troupeau qui en compte 70 environ. La

trentaine de vaches de leur voisine Céline Bouvet sont victimes de troubles similaires : « *On a clairement mis en évidence la détérioration des deux exploitations, analyse Claude Allo, qui a suivi les deux fermes en 2015. S'il n'y en avait qu'une, on pourrait discuter, mais là il y en a deux, qui sont en plus très différentes. Pourtant, elles connaissent le même problème, au même moment. Et c'est complètement concomitant avec l'implantation des éoliennes. On a fait intervenir des géologues du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), réalisé des études d'infrasons... La préfecture a réalisé d'autres expertises, mais on n'a jamais été foutus de trouver la cause de ce problème-là.* »





La ferme du couple Potiron à Nozay, en Loire-Atlantique. © M.L.C.

En 2017, lors d'une panne de quatre jours des éoliennes, le robot de traite des Potiron enregistre une augmentation de la production de lait et une baisse notable de la nervosité des vaches. Depuis, les éleveurs réclament l'arrêt du parc pour réaliser de nouveaux tests, ce que refuse toujours l'exploitant éolien.

Comme sa fédération, il met en avant les conclusions de la préfecture des Pays de la Loire en 2019 : *« Les troubles et symptômes sont confirmés sur ce secteur. Mais aucun élément ne permet, en l'état de la connaissance scientifique et des études conduites, d'établir le lien direct avec le fonctionnement du parc éolien. »*

Un lien au cœur de deux nouvelles expertises : depuis mai 2019, l'Anses a été saisie pour réétudier l'ensemble des études réalisées à Nozay. Missionnés par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture, de nouveaux inspecteurs ont aussi visité les deux fermes cet été. Si elles sont l'objet de tant d'attention, c'est parce que, comme la construction des lignes THT dans les années 1990, le développement des parcs éoliens est devenu un enjeu politique important.

Adoptée par décret le 21 avril 2020, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit d'augmenter de 150 % le nombre d'éoliennes en France par rapport à celles déjà installées, ce qui représente 12 000 éoliennes supplémentaires d'ici huit ans.

Très médiatisé, le cas Nozay est devenu l'un des arguments phares des opposants aux éoliennes. Il est souvent cité dans les enquêtes publiques avant l'implantation de nouveaux parcs. À chaque fois, les opérateurs ont les mêmes réponses : le lien scientifique n'est pas établi et le parc des Quatre-Seigneurs est *« le seul cas de ce genre »*.

Nous avons recensé 15 éleveurs qui ont pourtant constaté des troubles après l'implantation d'un parc éolien près de leurs bâtiments. Selon la fédération des énergies éoliennes, six ont été suivis par le GPSE.

Comme les lignes à haute tension dans la Manche, les éoliennes ont été mises hors de cause par les experts, dans la plupart des cas.

Une nouvelle plainte devant la CJR

Pourtant, Claude Allo le reconnaît : « *Lorsqu'il y a implantation d'éoliennes, on met des centaines de tonnes de béton dans le sol, ce n'est quand même pas rien. Rien n'a jamais été prouvé, mais on conseille désormais aux opérateurs de faire un état des lieux des élevages, un historique.* »

Pour cet ancien ingénieur agronome, le lien entre les ouvrages électriques et les troubles dans les troupeaux pourrait bien se trouver sous nos pieds : « *Personne n'a travaillé sur les relations éventuelles entre la composition des sols et sous-sols et les troubles dans les élevages, parce que c'est complexe. Mais ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas le faire. Il faut que les pouvoirs publics mettent nos instituts de recherche au travail là-dessus et que ces travaux soient multidisciplinaires. Il faut faire collaborer des vétérinaires, des zootechniciens, des géologues, des physiciens et même des géobiologues**. »

En attendant que la science avance des réponses, des audiences publiques concernant les effets des champs électromagnétiques dans les élevages vont être organisées, le 18 février, au Sénat et la justice devrait se prononcer sur le cas d'une dizaine d'éleveurs dans les prochains mois, à commencer par celui de Yann Joly, le 1^{er} mars, et celui des Potiron, le 15 avril, tous défendus par M^e François Lafforgue.

Avec son avocat, M^e Fabrice Di Vizio, Céline Bouvet a décidé de taper fort : elle vient de déposer une plainte auprès de la commission des requêtes de la Cour de justice de la République (CJR) pour « complicité par aide à l'administration de substances nocives » et pour « omission de combattre un sinistre ». Dans son viseur, rien de moins que le premier ministre Jean Castex, le ministre de la santé Olivier Véran, l'actuelle ministre de la transition écologique et solidaire Barbara Pompili, ainsi que sa prédécesseure Élisabeth Borne.

Depuis trente ans, seul Thierry Charuel, l'agriculteur de la Manche, est parvenu à faire reconnaître la responsabilité d'un opérateur électrique.

Enquête : Manon Le Charpentier

Couverture : Dans la Manche, lors de sa mise en service en 1985, la ligne Menuel-Domloup aurait perturbé six élevages à proximité. Sa voisine, la ligne Cotentin-Maine, en aurait perturbé au moins huit à partir de 2012. © M.L.C.

Encadré : Un élevage de porcs à Bourg-lès-Valence, dans la Drôme (illustration). © Jean-Philippe Ksiazek / AFP.

Tous les commentaires



J'ai commencé à m'intéresser au sujet en 2019, à l'occasion d'un reportage sur les éleveurs de Nozay pour une émission de télévision. Sur place, les relevés du robot de traite et le témoignage des éleveurs m'ont intrigué. J'ai réalisé qu'il existait des dizaines de cas similaires à proximité de divers équipements électriques et que ces nuisances étaient évoquées depuis plus de trente ans dans le monde agricole, sans que des études scientifiques poussées n'aient été réalisées. En trois mois, j'ai recueilli les témoignages d'une soixantaine d'éleveurs grâce à l'association « Animaux sous tension », d'éleveurs ayant eux-même relevé d'autres cas en cherchant des explications à leurs problèmes ou encore grâce au rapport du GPSE. Si vous êtes éleveur ou éleveuse et souhaitez partager votre vécu, vous pouvez me contacter à cette adresse.